Extrait du SUD Éducation Lorraine - Académie de Nancy-Metz

http://sudedulor.lautre.net/spip/spip.php?article1322

Elections professionnelles 2014 : pour la lutte, votez SUD !

- Elections professionnelles -

Date de mise en ligne : mardi 14 octobre 2014

SUD Éducation Lorraine - Académie de Nancy-Metz

Copyright © SUD Éducation Lorraine - Académie de Nancy-Metz

Si c'est bien sur le terrain et par nos luttes que nous construirons une autre école et de meilleures conditions de travail, c'est en votant SUD que nous nous donnerons les moyens de mener massivement ces luttes !

Du 27 novembre au 4 décembre 2014 , les personnels de l'Éducation Nationale seront invités à élire leurs représentants dans les instances paritaires nationales, académiques et départementales. **Parmi elles, le Comité Technique Ministériel (CTM)** a statué le 27 mars dernier sur le projet de décret "Peillon-Hamon" paru le 20 août 2014, relatif aux obligations de service et aux missions des enseignant-e-s.

LE CTM C'EST QUOI ?

Le Comité Technique Ministériel est une instance paritaire qui examine les textes concernant les conditions de travail de l'ensemble des personnels de l'Éducation Nationale. Le CTM n'est que consultatif mais les syndicats qui y siègent peuvent bloquer un texte en cas d'unanimité contre... Il est sûr qu'avec l'UNSA et la CFDT dans les rangs il ne faut guère s'illusionner, mais bon, là n'est pas le véritable enjeu. Depuis la loi scélérate et sarkozyste (doux euphémisme...) de la représentativité syndicale, les 15 membres du CTM sont élus par un scrutin dont le résultat détermine pour chaque syndicat national le volume de décharges, le nombre d'autorisations d'absence pour stage, et même la possibilité de déposer des heures d'info syndicale (HMI). Rien que pour toutes ces raisons, il est crucial de voter SUD aux élections professionnelles car sans élus SUD en CTM, pas de moyens. **Et sans moyens, le travail énorme de lutte, de défense et d'information des personnels mené par les militants SUD Éducation serait réduit à peau de chagrin !**

LA VOIX SPECIFIQUE DE SUD EDUC

Lors du CTM du 27 mars 2014, les élus SUD Éducation ont voté contre les 3 projets de décret portant réforme des statuts des enseignants proposés par le Ministère de l'Éducation Nationale. Mais pour comprendre la spécificité du syndicalisme à Sud Éducation, attardons-nous sur trois exemples concrets :

- SUD et FO ont été les seules organisations à voter contre le décret 1er degré en raison des conséquences de la réforme des rythmes sur les conditions de travail des personnels. Lors du CTM suivant, rejoint par la FSU et la CGT, SUD a voté contre le décret sur les dépassements des maxima hebdomadaires de service pour les PE remplaçant-e-s ou en poste partagé... tandis que l'UNSA et la CFDT l'ont approuvé !!
- Le décret du 20 août exclut les PLP des pondérations horaires octroyées dans les classes à examen. SUD Éducation a dénoncé en CTM cette exclusion scandaleuse des enseignant-e-s de la voie professionnelle.
- Dans le 2nd degré, SUD a été la seule organisation à demander qu'il soit impossible d'imposer un complément de service extérieur à l'établissement en cas d'HSA distribuées dans cette discipline à l'intérieur de l'établissement. L'administration ne l'a pas intégré au projet de décret mais s'est engagée à faire paraître une circulaire d'application qui aille dans ce sens.

Au final, l'administration s'est félicitée que le décret sur les obligations de service et missions des enseignant-e-s (paru le 20 août) soit adopté « à la majorité des voix »... En réalité, 5 voix pour de l'UNSA et du SGEN ont suffi face aux voix contre de Sud Éducation, FO, la CGT et du SNUEP-FSU. Au passage, on notera que les 6 autres voix de la FSU (dont le SNES) étaient en abstention, ce qui, à une voix près, a permis au ministre de se prévaloir de l'assentiment syndical !

POURQUOI VOTER SUD ?

"Pour SUD Éducation, les 700 000 enseignant-e-s attendent plus que l'augmentation de la prime pour

quelques-un-e-s, ou la reconnaissance de leur travail gratuit" [1] sans aucune contrepartie. Le décret "Peillon-Hamon" du 20 août se contente pourtant de lister les tâches complémentaires des enseignants du secondaire sans jamais envisager de les intégrer aux maxima hebdomadaires de service.
SUD Éducation revendique que 3 heures de concertation soient intégrées dans les maxima de service inchangés afin d'étendre aux enseignant-e-s la réduction du temps de travail dont ont bénéficié les autres salarié-e-s en 1956, 1969, 1982 et 2000.

Ce sont ces revendications, parmi d'autres, que portent les élu-e-s SUD Éducation.

Et si c'est bien sur le terrain et par nos luttes que nous construirons une autre école et de meilleures conditions de travail, c'est en votant SUD que nous nous donnerons les moyens de mener massivement ces luttes !

Copyright © SUD Éducation Lorraine - Académie de Nancy-Metz

Une autre voix face à la hiérarchie
Dans les établissements, dans les écoles, dans les commissions et dans la rue, SUD éducation est toujours sur le terrain pour défendre et accompagner tous les personnels, statutaires ou précaires, de la maternelle à la l'université, syndiqués ou non. Voter pour des élu-e-s SUD éducation, c'est faire entendre une voix sans complaisance dans les CAP, les CT, les CCP ; c'est choisir des représentant-e-s sans connivence avec la hiérarchie, qui rendent compte aux personnels.
votez
éducation
Sud
Solidaires
www.sudeducation.org
SUD éducation ne (se) laisse pas faire, nous ne sommes pas un syndicat de co-gestion mais un syndicat de lutte.

[1] déclaration des élus SUD Éducation en CTM

Copyright © SUD Éducation Lorraine - Académie de Nancy-Metz